



**BOÎTE À OUTILS  
SUR LA SÉCURITÉ  
DANS LE SPORT  
D'OTTAWA**

**TABLE DES MATIÈRES**

# **GUIDE DE MISE EN OEUVRE**

<b>Aperçu</b>	<b>01</b>
<b>Comment utiliser ce guide</b>	<b>02</b>
<b>Démarche de mise en oeuvre</b>	<b>03</b>
<b>Mise en oeuvre de la Démarche</b>	<b>04</b>
<b>1. Politiques</b>	<b>05</b>
Mise en oeuvre de la politique	
<b>2. Exigences en matière de formation</b>	<b>09</b>
Mise en oeuvre des exigences en matière de formation	
<b>3. Interaction</b>	<b>12</b>
Mise en oeuvre de l'interaction	
<b>4. Ressources</b>	<b>16</b>
Mise en oeuvre des ressources	
<b>Conclusion</b>	<b>16</b>



## BOÎTE À OUTILS SUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT D'OTTAWA

# APERÇU

## APERÇU

L'objectif de la **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** est d'établir une approche collaborative et harmonieuse pour favoriser collectivement des environnements sportifs sécuritaires, accueillants et inclusifs. Il existe de nombreuses façons d'y parvenir. Ce guide de mise en œuvre décrit la méthode que le Conseil du sport d'Ottawa (CSO) et un certain nombre d'organismes pilotes ont choisie pour assurer la sécurité de chacun dans le sport.

### DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT :

La sécurité physique et émotionnelle, qui comprend la prévention des commotions et des blessures et des environnements exempts d'intimidation, de mauvais traitements, de harcèlement, de discrimination et d'autres formes de maltraitance.

Un atelier de stratégie de sécurité dans le sport en deux parties, animé par LJ Bartle et Melissa Knox de Sport Law (anciennement connu sous le nom de Sport Law & Strategy Group), s'est tenu en ligne en mai 2021 avec le personnel du CSO et des représentants d'un groupe d'organismes pilotes du CSO, notamment des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des gestionnaires, ainsi que d'autres parties prenantes de la communauté sportive d'Ottawa. L'objectif de l'atelier était de commencer à élaborer une **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** fondée sur un consensus avec les membres du CSO représentés par les organismes pilotes.

Avant l'atelier, Sport Law a analysé les pratiques actuelles en matière de sécurité dans le sport au sein des organismes pilotes du CSO. Les résultats ont mis en évidence des incohérences en termes de politiques, de formation et d'interaction. Cette analyse, combinée aux commentaires et au consensus obtenus au cours de l'atelier et par l'entremise d'un groupe de travail sur la sécurité dans le sport, a permis de façonner la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa.





# COMMENT UTILISER CE GUIDE

## COMMENT UTILISER CE GUIDE

Ce document identifie la façon dont les organismes de sport communautaire d'Ottawa peuvent mettre en œuvre la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa. **La Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** fournit un aperçu de la Boîte à outils avec des liens vers les priorités de chacun des quatre éléments stratégiques :

### BOÎTE À OUTILS SUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT D'OTTAWA :



Chacun de ces éléments et leurs plans de mise en œuvre recommandés ont été élaborés sur la base des commentaires des représentants de la communauté sportive du CSO, notamment des gestionnaires, des athlètes, des officiels et des entraîneurs.

Ce guide s'adresse à toute personne jouant un rôle dans la mise en œuvre des éléments de la **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa**, en particulier les gestionnaires. Il est recommandé à toute personne responsable de l'approbation et/ou de l'administration des politiques au sein de votre organisme de passer en revue tous les éléments de la Boîte à outils afin de prendre connaissance des ressources qui vous sont disponibles à mesure que vous progressez dans votre parcours de sécurité dans le sport.





**BOÎTE À OUTILS  
SUR LA SÉCURITÉ  
DANS LE SPORT  
D'OTTAWA**

# DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

## DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

La **Démarche de Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** est l'aboutissement de mois de consultation et de consensus autour de la création d'environnements sportifs accueillants et inclusifs à travers la communauté. L'intention de la Démarche était d'identifier les priorités fondamentales à l'offre expérience sportive sécuritaire et florissante dans la communauté sportive d'Ottawa et de fournir une représentation visuelle avec des liens vers chacun des éléments de la Démarche.

Le Conseil du sport d'Ottawa a été en mesure de fournir un soutien pour les priorités de niveau 1, 2 et 3 dans chacun des éléments de la sécurité dans le sport au cours de sa mise en œuvre initiale. Le CSO travaille actuellement sur un autre projet visant à concrétiser les possibilités futures identifiées par les participants à l'atelier.

Les organismes de sport communautaire d'Ottawa sont encouragés à commencer par les priorités de niveau 1 pour chacun des éléments et à mettre en œuvre autant qu'ils le peuvent tous les niveaux de la démarche. Le **Webinaire de mise en œuvre de la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport pour les gestionnaires (situé sur la page de politiques de la Boîte à outils)** est disponible pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur la présente Démarche et sa mise en œuvre, notamment en vous guidant à travers les étapes suivantes pour clarifier votre rôle dans ce processus.





**BOÎTE À OUTILS  
SUR LA SÉCURITÉ  
DANS LE SPORT  
D'OTTAWA**

# DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE

## MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE :

Passez en revue la Démarche de Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa afin de vous familiariser avec chacun des quatre éléments de la Démarche :

1. **Politiques**
2. **Exigences en matière de formation**
3. **Interaction**
4. **Ressources**

Participez au **Webinaire de mise en œuvre de la boîte à outils sur la sécurité dans le sport pour les gestionnaires** ou visionnez-le ([situé sur la page de politiques de la Boîte à outils](#)).

Lisez ce guide de mise en œuvre et tous les documents qui s'y rapportent afin de prendre connaissance de toutes les ressources à votre disposition dans chaque élément de la démarche.

Sauvegardez une copie générique de ce guide de mise en œuvre dans les fichiers de sécurité dans le sport de votre organisme afin qu'il soit disponible pour d'autres personnes en cas de besoin.

Sauvegardez une copie datée de ce guide de mise en œuvre sous forme électronique pour votre propre usage, puis utilisez cette liste de vérification chaque année pour faire le suivi de votre réalisation de chaque élément de la **Démarche**.

Communiquez avec le **Conseil du sport d'Ottawa** si vous avez des questions ou des préoccupations.

Répétez toutes les étapes annuellement.





# POLITIQUES

## POLITIQUES

Les politiques sont essentielles pour garantir que votre organisme est protégé et qu'il protège ses membres. Celles-ci constituent des documents juridiques et peuvent parfois être difficiles à comprendre. L'intention de l'élément de politiques est que tous les membres du CSO aient accès aux mêmes politiques de sécurité du sport et les suivent, de sorte que tout le monde dans la communauté dispose des mêmes modèles de politique pour assurer la cohérence et la qualité.

Dans le cadre de la priorité de niveau 1, le CSO a collaboré avec Sport Law pour élaborer des **modèles d'ensemble de politiques sur la sécurité dans le sport (EPSS) (situés sur la page de politiques de la Boîte à outils)** composés d'un certain nombre de politiques, notamment d'une **politique en matière de vérification des antécédents** et d'un **code de conduite et d'éthique** qui sont accessibles à tous les membres. L'EPSS contient les dernières mises à jour des politiques qui sont conformes aux exigences de Sport Canada pour les organismes nationaux de sport (ONS) afin de permettre aux organismes de sport communautaires de s'aligner sur leur ONS.

La priorité de niveau 2 est le **Webinaire d'activation des politiques sur la sécurité dans le sport (disponible en anglais seulement, situés sur la page de politiques de la Boîte à outils)** qui garantit que les membres comprennent leur EPSS en approfondissant chaque politique dans l'EPSS et en clarifiant la manière de mettre en œuvre chacune d'entre elles.

La priorité de niveau 3 se concentre sur un certain nombre de ressources visant à expliquer l'EPSS et à vous aider à entamer le processus. Ces ressources sont toutes des éléments de **l'introduction aux politiques sur la sécurité dans le sport (Safe Sport 101) (située sur la page de politiques de la Boîte à outils)** qui comprend une **courte vidéo**, la **Fiche de synthèse d'EPSS**, **des listes de vérification du code de conduite** pour toutes les parties prenantes **et des fiches de conseils** pour les athlètes et les entraîneurs axées sur les attentes en matière de comportement. Toutes ces ressources jouent un rôle pour vous aider à comprendre et à mettre en œuvre l'élément de politiques de la Boîte à outils.



# POLITIQUES

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE :

Participez au **Webinaire de mise en œuvre de la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport pour les gestionnaires** (**disponible en anglais seulement, situés sur la page de politiques de la Boîte à outils**) ou faites-en l'écoute.

Regardez la vidéo (**situés sur la page de politiques de la Boîte à outils**) et consultez les ressources d'**introduction aux politiques sur la sécurité dans le sport (Safe Sport 101)** pour comprendre les outils disponibles pour vous soutenir, notamment la **Fiche synthèse d'EPSS, les Conseils de sécurité dans le sport pour les athlètes, les Conseils de sécurité dans le sport pour les entraîneurs et des listes de vérification du code de conduite** pour toutes vos parties prenantes.

Participez au **Webinaire d'activation des politiques sur la sécurité dans le sport** (**situé sur la page de politiques de la Boîte à outils**) ou faites-en l'écoute (disponible en anglais seulement).

Lisez les **modèles d'EPSS**, avant ou après le **Webinaire d'activation des politiques sur la sécurité dans le sport** (**situés sur la page de politiques de la Boîte à outils**) (disponible en anglais seulement) afin de connaître l'intention de chaque politique et ce que vous devrez faire pour les mettre en œuvre.

Créez votre propre EPSS à partir des **modèles d'EPSS** en communiquant avec le **Conseil du sport d'Ottawa** pour une version Word des modèles.

Déterminez si des modifications (qui ne modifient pas l'intention de la politique) sont nécessaires et le cas échéant, apportez les modifications nécessaires. Veillez à personnaliser la matrice de vérification des antécédents et de formation (annexe A du modèle de **politique de vérification des antécédents** pour qu'elle corresponde aux exigences de vérification des antécédents et de formation de votre organisme identifiées dans votre propre politique en matière de vérification des antécédents.



# POLITIQUES

Déterminez si des modifications sont nécessaires et le cas échéant, apportez les modifications nécessaires au modèle de **code de conduite** et d'éthique et aux **listes de vérification** qui s'y rapportent.

Déterminez si d'autres modifications sont nécessaires et le cas échéant, apportez les modifications nécessaires à toute autre politique au sein des **modèles d'EPSS**.

Vérifiez que votre EPSS fait référence à votre organisme par son nom dans l'ensemble de la politique OU désigne votre organisme comme « l'organisme » dans sa section de définitions, et qu'il fait ensuite référence à ce même « organisme » dans l'ensemble de votre EPSS.

Présentez une motion pour que le conseil d'administration de votre organisme adopte votre EPSS personnalisé.

Une fois approuvé, publiez votre EPSS ou un lien vers celui-ci sur le site Web de votre organisme et/ou sur les médias sociaux/la page Facebook.

Une fois que votre politique en matière de vérification des antécédents a été personnalisée et adoptée par le conseil d'administration de votre organisme, lisez et partagez vos exigences en matière de vérification des antécédents et de formation dans votre matrice de vérification des antécédents et de formation, afin que tous soient conscients des exigences et de votre responsabilité à garantir que les exigences sont respectées par tous les membres de votre organisme.

Envoyez votre code de conduite et d'éthique et les listes de vérification correspondantes à toutes les parties prenantes concernées, y compris les athlètes, les parents, les entraîneurs, les officiels et les gestionnaires, pour que ceux-ci les signent avec une date limite de retour.

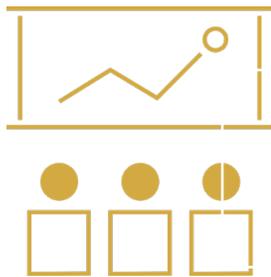


# POLITIQUES

Envoyez les **Conseils de sécurité dans le sport pour les athlètes** et les **Conseils de sécurité dans le sport pour les entraîneurs** à vos athlètes et entraîneurs et faites-leur savoir qu'ils sont basés sur votre EPSS.

Mettez en œuvre **l'élément d'interaction** de la **Démarche de Boîte d'outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** pour discuter et examiner les questions et les préoccupations relatives aux politiques.

Répétez toutes les étapes annuellement. Si vous avez déjà approuvé toutes les politiques, il suffit de déterminer si des mises à jour sont nécessaires chaque année.



# EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

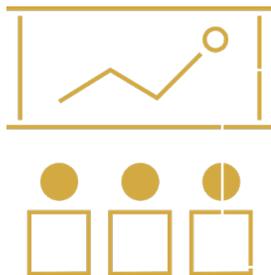
## EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

Un élément important de la **Démarche de Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** est l'établissement d'exigences en matière de formation pour s'assurer que les participants de l'organisme de sport et ceux qui travaillent avec eux sont en mesure de réussir. Il est essentiel que les entraîneurs et autres personnes comprennent leur rôle dans la création d'environnements sportifs sécuritaires et prospères. C'est pourquoi des normes minimales ont été recommandées dans l'ensemble de la communauté pour assurer la cohérence. L'intention de l'élément d'exigences en matière de formation est que tous les membres du CSO encouragent des exigences minimales en matière de formation pour toutes les parties prenantes.

La priorité de niveau 1 est que toutes les parties prenantes suivent une formation sur la sécurité dans le sport. L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) offre gratuitement la formation sur la sécurité dans le sport pour les participants qui est obligatoire aux niveaux nationaux de sport au Canada. Cette formation est disponible et est pertinente pour tous les niveaux, y compris le sport communautaire. La **matrice de vérification des antécédents et d'entraînement** (annexe A de la **politique de vérification des antécédents dans l'EPSS**) identifie toutes les exigences de vérification des antécédents et de formation à la sécurité dans le sport que les parties prenantes doivent respecter en fonction de leur niveau de lien avec les athlètes. Dans le cadre de votre mise en œuvre de la politique, vous serez en mesure d'adapter la matrice de vérification des antécédents et de formation afin de refléter les priorités de votre organisme dans ces domaines.

La priorité de niveau 2 est le **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) qui fournit une explication des attentes en matière de comportement des athlètes et des entraîneurs conformément au code de conduite et d'éthique ainsi qu'aux autres politiques sur la sécurité dans le sport comprises dans l'EPSS. Ce webinaire, destiné aux entraîneurs et aux athlètes, aura lieu à la mi-janvier 2022 afin de s'assurer que vous avez eu le temps de mettre en œuvre l'EPSS, notamment le **code de conduite et d'éthique**.





# EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION (SUITE)

La priorité de niveau 3 fournit **des lignes directrices pour un cycle d'amélioration continue**, qui se concentrent sur le suivi et la responsabilisation quant à chacun des éléments de la Boîte à outils sur la sécurité dans le sport (politiques, formation, interaction et ressources améliorées). C'est l'occasion pour chaque organisme d'examiner les répercussions des changements mis en œuvre pour voir ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré.

## MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION :

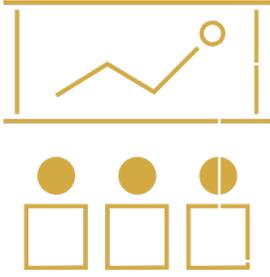
Envoyez votre matrice de vérification des antécédents et de formation adaptée qui identifie les exigences de formation et de vérification des antécédents de votre organisme à toutes les parties prenantes liées à votre organisme, y compris aux entraîneurs actuels ou potentiels.

Publiez le lien vers la **Formation sur la sécurité dans le sport pour les participants** de l'ACE sur le site Web de votre organisme, sur sa page de médias sociaux/Facebook et à tout autre endroit où l'organisme communique numériquement.

Créez un système de suivi pour faire le suivi de l'achèvement de la formation et de la vérification des antécédents. Votre organisme peut être en mesure de travailler avec votre ONS ou l'ACE pour faire le suivi de l'accomplissement des exigences de formation. Contactez l'ACE pour obtenir de l'aide dans cette démarche.

Demandez à toutes les parties prenantes, y compris les athlètes, les entraîneurs, les parents, les gestionnaires, les officiels et les bénévoles, de suivre la Formation sur la sécurité dans le sport pour les participants de l'ACE et faites le suivi de leur achèvement.





# EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

Visionnez le **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022).

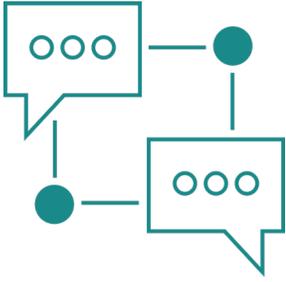
Partagez le **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) avec vos parties prenantes, notamment les athlètes, les entraîneurs, les parents, les gestionnaires, les officiels et les bénévoles, pour qu'elles le visionnent avant une certaine date, et faites-en un suivi.

Lisez les **Lignes directrices d'amélioration continue** et mettez-les en œuvre régulièrement.

Publiez et/ou envoyez toute autre ressource ou formation pertinente à votre organisme dans sa démarche de création d'un environnement sportif sécuritaire et prospère.

Répétez toutes les étapes annuellement.





# INTERACTION

## INTERACTION

Une interaction intentionnelle avec les parties prenantes, notamment les athlètes, est essentielle. Les expériences vécues par les athlètes, les entraîneurs et d'autres personnes permettent d'évaluer de première main l'efficacité de vos politiques et de votre formation. L'intention de l'élément d'interaction est que les organismes membres du CSO interagissent de façon constante et intentionnelle avec toutes les parties prenantes, y compris les athlètes, afin d'obtenir des commentaires significatifs.

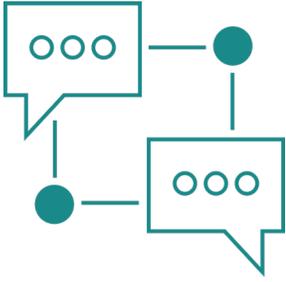
La communication est importante, mais elle ne permet qu'une conversation à sens unique, de vous à la partie prenante. L'interaction crée une conversation à double sens, et elle est cruciale pour vous aider à comprendre si vos méthodes de mise en œuvre fonctionnent. L'interaction est aussi une stratégie très efficace d'atténuation des risques.

Les priorités identifiées dans l'élément d'interaction sont conçues pour que les gestionnaires et les autres membres de votre organisme sportif aient la possibilité de bénéficier des autres parties de la Démarche pour que la sécurité dans le sport demeure au premier plan de tout ce que vous faites.

La priorité de niveau 1 fournit des messages-guides et des conseils aux gestionnaires pour faire un compte-rendu du **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) avec les entraîneurs, les athlètes et autres, ainsi que des messages-guides et des conseils aux entraîneurs pour faire leur propre compte-rendu du **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) avec leurs équipes et/ou athlètes.

La priorité de niveau 2 fournit des conseils et les pratiques exemplaires quant à l'application de la règle de 2 et la communication entre entraîneur et athlète. Il existe un certain nombre de ressources disponibles auprès de l'**ACE** pour aider à mettre en œuvre la **règle de 2**, notamment la **matrice de mise en œuvre de la règle de 2** de l'ACE. Nous avons fourni des liens vers ces ressources et vous encourageons à vous adresser à l'**ACE** pour plus d'informations.





# INTERACTION

## INTERACTION (SUITE)

Enfin, la priorité de niveau 3 encourage les organismes sportifs à tirer parti de leur vision, de leur mission et de leurs valeurs existantes ou à en développer de nouvelles pour donner vie aux messages sur la sécurité dans le sport. Il appartient à votre organisme de revoir sa propre vision, sa mission et ses valeurs ou d'en développer de nouvelles qui s'alignent sur vos objectifs en matière de sécurité dans le sport. Communiquez avec le **Conseil du sport d'Ottawa** si vous avez besoin d'aide à cet égard.

## MISE EN ŒUVRE DE L'INTERACTION :

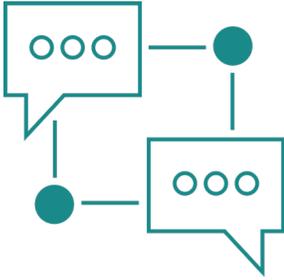
Lisez les **Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les gestionnaires** et les **Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les entraîneurs** afin de prendre connaissance des ressources disponibles pour vous aider.

Lisez les conseils et les pratiques de pointe de l'ACE en relation à la **règle de 2** et à la **matrice de mise en œuvre de la règle de 2** afin de prendre connaissance des ressources disponibles pour vous aider.

Créez un protocole de communication et d'interaction qui décrit comment vous communiquerez et interagirez avec chacune de vos parties prenantes, y compris les entraîneurs, les athlètes, les parents/tuteurs d'athlètes mineurs, les officiels, les bénévoles et les autres parties prenantes sur une base régulière en utilisant des assemblées générales, des webinaires, des réunions en personne, des enquêtes d'opinion, des entretiens, des conseils/comités et/ou d'autres méthodes d'interaction. Votre protocole de communication pourrait inclure des possibilités annuelles d'interaction et de retour d'information, par exemple :

- Des réunions de présaison pour exprimer les attentes
- Des vérifications en cours de saison
- Des séances de retour d'information post-saison





# INTERACTION

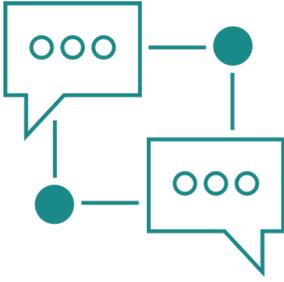
Veillez à ce que toutes les parties prenantes connaissent les conseils et les pratiques de pointe de l'ACE en relation à la **règle de 2** et si vous avez des difficultés à mettre en œuvre la règle de 2, utilisez la **matrice de mise en œuvre de la règle de 2** de l'ACE pour vous aider à élaborer un plan.

Assurez-vous que toutes les parties prenantes connaissent les **Conseils de sécurité dans le sport pour les athlètes** et les **Conseils de sécurité dans le sport pour les entraîneurs** pour clarifier ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas selon votre ensemble de politiques sur la sécurité dans le sport.

Organisez une réunion virtuelle ou en personne après le visionnement du **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) par les parties prenantes pour répondre à toute question ou préoccupation. Utilisez les **Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les gestionnaires** pour créer un ordre du jour et un guide de discussion.

Encouragez tous les entraîneurs à organiser un compte-rendu sur la sécurité dans le sport avec leur équipe et/ou leurs athlètes, soit virtuellement, soit en personne, après qu'ils aient tous visionné le **Webinaire sur les attentes en matière de sécurité dans le sport pour les athlètes et les entraîneurs** (disponible fin janvier 2022) pour répondre à toute question ou préoccupation. Conseillez aux entraîneurs d'utiliser les **Conseils de compte-rendu en sécurité dans le sport pour les entraîneurs** pour créer un ordre du jour et un guide pour la discussion ainsi que les **Conseils de sécurité dans le sport pour les athlètes** et les **Conseils de sécurité dans le sport pour les entraîneurs**.

Faites un suivi avec les entraîneurs sur les sujets de préoccupation qui ont été soulevés dans leur compte-rendu et établissez un plan pour les aborder avec d'autres gestionnaires, entraîneurs, etc.



# INTERACTION

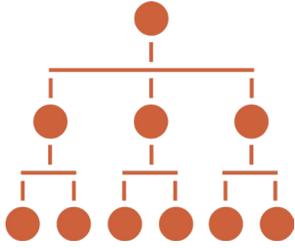
Si vous disposez déjà d'un plan stratégique décrivant la vision, la mission et les valeurs de votre organisme, examinez comment vous pouvez tirer parti de vos priorités stratégiques ou d'autres domaines alignés avec vos priorités et messages en matière de sécurité dans le sport. Si vous ne disposez pas d'un plan stratégique, envisagez d'en élaborer un et d'y aligner vos priorités et vos messages en matière de sécurité dans le sport.

Utilisez les comptes de médias sociaux de votre organisme pour dialoguer avec les parties prenantes et pour transmettre des messages clés en matière de sécurité dans le sport à des publics ciblés.

Mettez en place des canaux pour les connexions virtuelles, téléphoniques et en personne (par exemple, comptes de vidéoconférence et d'audioconférence, espace de réunion), selon les besoins, avant chaque saison pour permettre des interactions faciles à tous les niveaux de l'organisation.

Répétez toutes les étapes annuellement.





# RESSOURCES

## RESSOURCES

Il existe de nombreuses ressources sur la sécurité dans le sport (au-delà des éléments de la **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa**, qui ont été conçus sur mesure pour les organismes de sport communautaires d'Ottawa) disponibles à travers le Canada pour faire progresser les connaissances et la sensibilisation. L'intention de l'élément Ressources améliorées est de fournir aux organismes de sport communautaires un accès à des ressources faciles à utiliser qui favorisent un environnement sportif sécuritaire.

## MISE EN ŒUVRE DES RESSOURCES :

Publiez et/ou envoyez des liens vers la **Boîte à outils sur la sécurité dans le sport d'Ottawa** et/ou d'autres ressources à toutes les parties prenantes concernées.

Créez une méthode permettant aux parties prenantes de soumettre des ressources améliorées provenant d'autres organismes quant aux meilleures pratiques ou des idées innovatrices en matière de sécurité dans le sport que vous pouvez partager avec les membres.

Affichez toutes les ressources améliorées et les liens vers les organismes connexes (par exemple, l'ACE) sur le site Web de votre organisme et/ou sur ses comptes de médias sociaux.

Répétez toutes les étapes annuellement.

## CONCLUSION

Nous espérons que vous trouverez les processus, outils et autres ressources décrits dans ce guide de mise en œuvre faciles à utiliser et à adapter si nécessaire. N'hésitez pas à communiquer avec le **Conseil du sport d'Ottawa** pour toute question relative à la **Boîte à outils d'Ottawa sur la sécurité dans le sport**.

